

REVUE
INTERNATIONALE

HEMEROTECA
SALA 2
ÉSTANTE 36
TABLA

DE

DROIT COMPARÉ

CONTINUATION DU

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

(SOIXANTE-DOUZIÈME ANNÉE)



Publication honorée d'une Subvention du Centre National de la Recherche Scientifique

PARIS

A LA

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE, 31, Rue Saint-Guillaume

ET A LA

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

R. PICHON et R. DURAND-AUZIAS, Administrateurs

20, Rue Soufflot, PARIS (5^e Arr.)

SOMMAIRE

I. — DOCTRINE

Boris MIRKINE-GUETZÉVITCH, <i>Les méthodes d'étude du droit constitutionnel comparé</i>	397
G. HEBRECHT, <i>Le statut d'occupation de l'Allemagne occidentale</i>	418

II. — ÉTUDES - VARIÉTÉS - DOCUMENTS

Karl WOLFF, <i>Le mariage dans le droit autrichien actuel</i>	431
---	-----

III. — ACTUALITÉS ET INFORMATIONS

Nécrologie: William Draper Lewis	439
Journées de droit franco-latino-américaines — Toulouse 1950.	441
Académie internationale de science politique et constitutionnelle	441
Activités en Argentine dans le domaine du droit comparé . . .	442
Centre de droit étranger et de droit international privé de l'Université d'Amsterdam	442
Comité maritime international	443
Création de l'Institut brésilien de droit comparé et d'études législatives	446
Institut de droit comparé de l'Université de Cordoba (Argentine)	446
<i>International Bar Association</i>	447
La Conférence de l' <i>Interamerican Bar Association</i>	448
La prochaine conférence de l' <i>International Law Association</i> .	449
Le congrès de l'Institut International de Finances publiques.	450
Un cours de terminologie française à la Faculté de Buenos-Aires	451
Un Institut de droit comparé à Sao-Paulo	451
Une exposition du livre français et de la presse juridique française en Argentine	452
L'Union interparlementaire en 1949	452

IV. — BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Le 80^e Anniversaire de la Société. — Compte rendu intégral des cérémonies et des séances de travail:

Avant-propos	461
I. — Séance solennelle du 17 février 1949	462
II. — Séances de travail:	
A. — La méthode du droit comparé en matière de droit privé	487
B. — La méthode comparative en droit public	493
C. — La méthode du droit comparé en matière de droit pénal	511
III. — Réceptions	531

V. — BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie	537
TABLES ANNUELLES DES MATIÈRES	567